

UTILISATION D'ÉCHELLES PORTABLES

L'utilisation des échelles est courante dans le secteur d'activité du bâtiment. Les accidents du travail qu'elle entraîne sont souvent très graves. L'échelle portable doit être considérée comme un moyen d'accès à un niveau supérieur et non comme un lieu de travail. Préférez donc avant tout l'utilisation d'échafaudages ou de nacelles élévatrices.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

▪ RISQUES LIÉS AU TRANSPORT ET À LA

MANIPULATION DE L'ÉCHELLE

- ✓ **Chute** de l'échelle sur les pieds.
- ✓ **Coincement des doigts** au moment du déploiement d'une échelle à coulisse.
- ✓ **Lésions dorso-lombaires** dues au poids élevé de l'échelle ou à une mauvaise posture.

▪ RISQUES LIÉS À L'ÉTAT DE L'ÉCHELLE

- ✓ **Chute** due à :
 - une rupture d'échelon,
 - un échelon qui tourne sur lui-même,
 - un échelon manquant,
 - une rupture du cordage reliant les deux parties d'une échelle double.

▪ RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE L'ÉCHELLE

✓ **Déséquilibre** suite :

- au transport d'une charge trop lourde ou encombrante sur l'échelle,
- à une mauvaise position du corps, des pieds ou des mains, en accédant au niveau desservi ou en passant du niveau desservi à l'échelle.

▪ RISQUES LIÉS À L'INSTALLATION DE L'ÉCHELLE

✓ **Chute** suite :

- au glissement latéral du haut de l'échelle,
- au glissement du pied de l'échelle,
- au basculement en arrière de l'échelle placée trop verticalement.

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE ET PROTECTIONS INDIVIDUELLES

▪ CHOIX DE L'ÉCHELLE

Le choix de l'échelle dépend du type de travail à effectuer. Il doit donc être fait suivant le **matériau constitutif de l'échelle** (bois, alliage léger ou matière synthétique), et la **longueur de l'échelle**.

Il existe différents modèles d'échelles, les échelles **simples**, les échelles **doubles**, les échelles à **coulisses** et les échelles **transformables**.

Le bon état d'une échelle doit être **vérifié avant chaque utilisation**.

▪ TRANSPORT DE L'ÉCHELLE

Le transport et la manipulation d'une échelle doit se faire muni de **chaussures de sécurité**, afin de prévenir les risques de chocs au niveau des pieds et de chute par glissade.

Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter



notre conseiller
hygiène & sécurité ,
Corinne FICHET

☎ 02.51.44.50.60

A une personne :

Cette méthode n'est valable que pour les échelles simples et les petites échelles à coulisses ou transformables, **dans la limite de charge de 55 kg**. L'échelle doit se transporter à l'épaule, un bras engagé entre les montants. La baisser en avant lors du transport.

A deux personnes :

Cette méthode doit être utilisée pour les échelles lourdes ou encombrantes. L'échelle se transporte en position horizontale, placée sur une épaule.

Sur un véhicule :

Respecter les dispositions du **code de la route**. Si l'échelle dépasse de plus de un mètre à l'arrière (sans dépasser trois mètres), placer à son extrémité un **dispositif réfléchissant**. L'échelle ne doit jamais dépasser l'aplomb avant du véhicule.

▪ MISE EN PLACE DE L'ÉCHELLE

- *Choix de l'emplacement* : dégager les abords de l'emplacement de l'échelle. Mettre en place un **balisage spécifique**, si l'emplacement se situe sur une zone de passage.
- *Dressage de l'échelle* : placer l'échelle à **plat sur le sol**, une extrémité en appui sur une butée. Lever l'extrémité opposée de l'échelle et avancer lentement sous cette dernière en saisissant un échelon après l'autre jusqu'à ce qu'elle soit verticale. Puis incliner l'échelle vers son point d'appui. Le déploiement d'une échelle à coulisse doit toujours se faire à deux personnes.



- Inclinaison de l'échelle : l'inclinaison par rapport à l'horizontale doit être comprise entre 70 et 75 degrés.
- Points d'appui : afin de prévenir tout risque de glissement de l'échelle, mettre en place au pied de l'échelle des dispositifs antidérapants adaptés à la nature du sol. Le sommet de l'échelle doit prendre appui sur les deux montants, et non sur un échelon. Pour prendre appui sur un poteau, utilisez un dispositif d'appui en « V ». Le dépassement de l'appui d'une échelle doit toujours être supérieur à un mètre.
- Amarrage : l'amarrage de l'échelle à son extrémité supérieure au moyen d'une corde est vivement conseillé.

▪ MONTÉE ET DESCENTE D'UNE ÉCHELLE

Tant pour la montée que pour la descente, le visage doit toujours être tourné vers l'échelle.

Ne pas gravir une échelle en portant de l'outillage à la main. Transporter vos outils dans une trousse fixée à la ceinture ou dans une sacoche en bandoulière. Grimper à l'échelle en gardant le corps le plus près possible du plan, en saisissant alternativement les échelons à pleines mains, les pouces en dessous.



▪ TRAVAIL SUR UNE ÉCHELLE

Travailler directement sur une échelle présente toujours un certain risque dû à l'inconfort de la position. C'est pourquoi, on ne doit effectuer que des travaux de courte durée quand on utilise une échelle. Si le travail est tel que vos pieds se trouvent à plus de trois mètres de hauteur du sol, s'équiper d'un harnais de sécurité. Le maintenir attaché à un point fixe après avoir vérifié sa solidité. Ne jamais s'attacher à l'échelle. Dans le cas d'un travail au voisinage d'une ligne électrique sous tension, conserver une distance de sécurité d'au moins trois mètres. Ne jamais monter à deux sur une échelle.

▪ RANGEMENT ET ENTRETIEN D'UNE ÉCHELLE

Les échelles doivent être rangées à l'abri des intempéries. Elles peuvent être rangées à plat sur le sol, si ce dernier ne présente pas de traces d'humidité, en plaçant des tasseaux sous les montants. De préférence, placer les échelles en oblique sur deux lits de crochets muraux. Ne laisser jamais en service une échelle en mauvais état. Une surveillance régulière doit être exercée sur les éléments constitutifs des échelles.